40e Année - N° 3045. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 4 Février 1928

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Pour la Publicité extra régionale s'adresser au BUREAU PARISIEN DES JOURNAUX DE PROVINCE, 12, Rue Blanche, PARIS, 9e, Régisseur exclusif.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

" Le Petit Parisien " et quelques journaux de diverses envergures

Sauf de rares exceptions, MM. les journalistes, dispensateurs de la renommée, me témoignent quelque indulgence. Ils se rappellent sans doute que je fus leur confrère et que je reste leur ami.

Je m'enorgueillis d'avoir fondé *Le Petit Parisien*, " le plus fort tirage des journaux du monde entier " si j'en crois son sous-titre.

Ses débuts furent modestes. A notre entresol du faubourg Montmartre, nous n'avions pas prévu le palais de la rue d'Enghien

Me réservant la direction générale, j avais divisé mon journal en deux cloisons étanches, chacune ayant son rédacteur en chef.

J'avais confié la politique à Jules Roche, mon ancien confrère du barreau de Lyon, que j'avais fait venir de la Savoie pour être Parisien. Il rédigeait à Chambéry *Le Patriote Savoisien*.

Henri Fauquier, qui fut député de Barcelonnette, dirigeait la partie littérature. Je n'ai pas besoin de dire aux lettrés quelle était la valeur d'un tel collaborateur.

Le premier numéro parut le 16 Octobre 1876. Le titre était une trouvaille ; la rédaction semblait agréée du public. Mais quelle imprudence était la mienne d'avoir cru que je pouvais, de mes seuls deniers, fonder un journal à Paris !

Je dus bientôt passer la main, heureux d'avoir trouvé un acquéreur qui me remboursa à peu près l'engrai que m'avait coûté mon inexpérience.

Le 27 Février 1877, Eugène Schnerb quittait le XIXe siècle d'Edmond About pour me succéder au *Petit Parisien*, où il soutint la politique de Jules Simon. J'avais du moins la satisfaction de penser que je laissais à des mains républicaines le soin de continuer l'œuvre de propagande que j'avais entreprise.

Après plusieurs avatars, le *Petit Parisien* devint la propriété de Jean Dupuy, un habile homme que j'avais connu huissier quand je fréquentais le Palais.

Jean Dupuy a fait la fortune du *Petit Parisien* ; par une heureuse réciprocité, *Le Petit Parisien* a fait la fortune de Jean Dupuy et celle de ses héritiers.

Il y avait longtemps que je n'avais vu l'ancien huissier devenu sénateur, puis ministre. Sur un refuge de la place de l'Opéra, j'attendais que l'interminable défilé des automobiles me permît, sans écrasement, de gagner le trottoir d'en face.

— Eh ! bonjour, Monsieur Andrieux, me dit un petit monsieur vieillot, aux yeux éveillés.

— Bonjour Monsieur, dis-je poliment.

— Vous ne me reconnaissez pas ?

— Point d'interrogation ?

— Nous avons fait un enfant

— Nouveau point d'interrogation, plus intrigué ?

— *Le Petit Parisien* ...

Ah ! Monsieur Jean Dupuy. Excusez-moi. Nous avons pris des années depuis cette fornication.

Et nous parlâmes d'autres journaux auxquels j avais attaché mon nom : *La Ligue*, où j'avais publié mes *Souvenirs d'un Préfet de Police* ; *la Petite République Française*, l'ancien journal de Gambetta, toute surprise d'être tombée entre mes mains. Dans un coin de ma rédaction, Pottier Eugène, ancien membre de la Commune, le Rouget de l'Isle de l'*Internationale* s'était spécialisée dans *Les Chiens écrasés*. « *Groupons-nous et demain !...* » Mais le demain de Pottier Eugène est comme celui du barbier.

ANDRIEUX.

Mon Jardin ! Mon Jardin !

Un mauvais plaisant rencontre, le 1er du mois de Janvier, un paysan qui se rendait à Lyon pour affaire. « Que fais-tu ici ? lui dit-il. On va partager les terres des riches, il faut aller te foire inscrire chez le maire pour en avoir ta part ».

Le payan partit au galop. Il arriva tout essoufflé chez le maire et lui dit : « Monsieur le Maire, puisqu'on va partager les biens, je veux le pré de X... qui touche à mon jardin. »

Le Maire se mit à feuilleter quelques papiers, puis il lui dit : « Tu n'es pas le premier, il est venu quelqu'un avant toi qui a demandé le pré de X. et ton jardin.

— Mon jardin, s'écria le brave homme en fureur, je vais prendre mon fusil ! ». Et notre homme se mit à garder sa propriété jour et nuit.

Alors seulement il comprit qu'il y avait quelque inconvénient à convoiter le bien d'autrui.

R.

Un nouvel organe

Un nouveau journal nous est né ; c'est " Le Républicain des Basses-Alpes ", avec ce sous-titre " organe de l'arrondissement Forcalquier-Sisteron ". Il est plus sûrement l'organe de M. Léopold Pélatant, candidat.

Je viens de lire les quatre colonnes où M. Pélatant expose les raisons de sa candidature ; il m'est toujours agréable de pouvoir faire l'éloge de mes concurrents, et je remercie M. Pélatant de m'avoir donné cette satisfaction.

J'ai particulièrement goûté ce passage de son appel aux électeurs :

«J'ai pris sur moi-même d'affronter la lutte, sans la permission d'un comité spécial ou l'investiture d'un solonnel congrès. Je suis français, mon nom l'indique suffisamment, je jouis, jusqu'à présent, de tous mes droits civils et politiques, et je ne vois pas pourquoi j'accepterais comparaître humblement — tel un bourgeois de Calais — devant un aéropage de politiciens, venus, désignés par eux-mêmes, des quatre coins du département, pour obtenir de leur bon gré, après avoir subi une foule de questions oiseuses ou ridicules, l'autorisation de faire appel aux suffrages de mes concitoyens.

Les mœurs qui se sont introduites, petit à petit, dans notre République, qui règnent aujourd'hui en souveraines, tendent à juguler le suffrage universel, et à soumettre ses verdicts aux directives d'une minorité turbulente et suffisante. Il est temps de mettre le hola à de pareils procédés, inscrits dans aucune constitution, et renvoyer à leurs occupations ordinaires, des pontifes, issus de la fermentation de tous les bas apétits, nés dans les petites chapelles, les coteries fermées et les clans de parasites.»

Voilà un candidat indépendant, ennemi des coteries, des pontifes et des combinaisons louches ; il n'a sollicité ni accepté aucune subvention ; il n'est l'homme d'aucune banque, d'aucun " consortium ", d'aucun candidat opulent, il s'adresse au Suffrage Universel en pleine lumière. C'est bien !

Je ne connais pas l'honorable M. Pélatant Léopold, mais sa loyauté m'a conquis. Je ne pousserai pas le désintéressement jusqu'à voter pour lui, mais je le prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

M. Arthur Robert candidat

Une note communiquée à la Presse nous apprend que M. Arthur Robert, maire de Manosque, « est officiellement candidat », ce qui ne veut pas dire qu'il soit candidat officiel et qu'avec lui doive refleurir l'affiche blanche.

M. Arthur Robert s'est laissé persuader qu'à défaut de M. Noulens, qui lui a faussé compagnie, lui seul peut barrer le chemin du Palais-Bourbon à Vial Hermolaüs. Après de longues hésitations, M. Arthur Robert s'est sacrifié.

J'éviterai toute polémique personnelle, toute parole agressive, qui pourrait, au second tour de scrutin, empêcher ses amis de m'apporter leurs suffrages. Qu'ils veuillent bien trouver ici mes remerciements anticipés.

A DRIEUX

50.000 francs pour Forcalquier

M. Andrieux vient de recevoir une lettre de M. Fallières, ministre du Travail et de l'Hygiène, l'informant que la Commission de répartition des fonds du Pari Mutuel vient de voter une nouvelle subvention pour l'hôpital de Forcalquier qui a déjà reçu près d'un million de même origine. D'autre part, la Sous-Commission d'Hygiène, ainsi que l'a annoncé son président le Docteur Pinard, a pris l'engagement de proposer une pareille et dernière subvention de 50.000 francs pour la répartition du mois de Juillet prochain.

M. le Maire de Manosque et ses grands électeurs

De notre correspondant de Manosque :

Jeudi dans l'après-midi, au grand Café Glacier, j'ai rencontré M. Bonierbale, M. Bouquier, avocat à Digne et M. Arthur Robert, maire de Manosque. Ces messieurs ont annoncé que M. Robert acceptait définitivement la candidature dans la circonscription Manosque-Forcalquier-Sisteron.

Jusqu'ici M. Robert avait résisté aux sollicitations de M. le Maire de Forcalquier, alléguant qu'il ne pouvait pas jeter 50.000 francs dans une aventure électorale.

La venue de M. Bouquier, avocat et homme d'affaires de M. Jacques Stern l'a décidé. Cette candidature est mal accueillie à Manosque, où les amis de M. Andrieux resteront fidèles à leur candidat,

© VILLE DE SISTERON

Saison d'art Alpin

Sous son apparence de calme, notre ville fut parfois très agitée ; nous avons vus en maintes circonstances s'y dérouler d'importantes réjouissances, lesquelles avaient une évidente répercussion générale

L'année 1928 avec sa III° saison d'Art Alpin, son exposition de la Durance, et aussi les grandes manifestations que le comité des fêtes vient de mettre à l'étude, verra les Sisteronnais qui affectionnent se divertir, déployer dans les prochaines réunions publiques, un entrain étonnant.

Dans la journée du 5 août, fête du costume alpin, aux sons des tu-tu-pan-pan. Les frais minois de nos jeunes sisteronnaises accompagnées des délégations des jeunes filles venues des pays voisins, exécuteront nos vieilles danses d'autrefois, et on verra la plus prestigieuse farandole répandue dans nos principales artères, une atmosphère de verve joyeuse et de gaieté bon enfant.

Une liste de souscription sera publiée dans notre prochain numéro.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Le citoyen Emile Galici, conseiller général de Sisteron, recevra le samedi 4 Février courant les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite.

Canal Saint-Tropez.

La commission syndicale du Canal Saint-Tropez invite les arrosants à récurer sans faute, avant le 15 mars, dernier délai, les beaux d'arrosage desservant leur propriété.

Chaque propriétaire riverain des dits béaux doit les récurer tout le long de sa propriété.

Il est de l'intérêt de tous de se prêter de bonne grâce à cette mesure car l'eau circulera plus facilement et le tour des arrosages en sera sûrement accéléré.

Ceux des dits beaux qui ne seront pas récurés le 15 Mars, le seront à partir du 16 par les soins de la Commission et aux frais des propriétaires sans préjudice des contraventions qui pourront leur être dressées.

Pour la Commission,
Le Directeur : Moyne Célestin.

Concours.

Un concours pour l'emploi de Rédacteur dans le cadre de la Préfecture et des Sous-Préfectures des Basses-Alpes aura lieu à Digne le 20 Février 1928.

Ce concours spécialement réservé aux candidats hommes est ouvert à tous les Français âgés de 20 ans au moins et de 30 au plus au jour du concours.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Préfecture des Basses-Alpes (Secrétariat Général) qui adressera sur demande le programme du concours.

Recette des Finances. Perception de Sisteron.

Le percepteur a l'honneur d'informer les personnes qui désirent renouveler ou souscrire aux Bons de la Défense Nationale à 2 ans, qu'il tient à leur disposition pour chaque mois un contingent suffisant pour satisfaire sa clientèle habituelle.

Ceci contrairement à certaines informations.

On réclame.

Nous nous faisons bénévolement l'écho d'une réclamation pleinement justifiée des déposants de la Caisse d'Epergne qui font antichambre dans la salle d'attente avant de prendre leur tour aux guichets. Ces déposants désirent qu'un poêle soit mis dans cette salle au moins pendant la période d'hiver, ; ils ont constaté que lorsqu'ils sont nombreux, l'attente est plus longue, et qu'un poêle réchauffant la salle leur permettrait d'attendre leur tour dans une atmosphère plus chaude que celle d'aujourd'hui.

Nous pensons qu'il suffit de signaler cette lacune au Conseil d'Administration pour qu'il s'empresse d'y faire droit.

Exposition de la Durance. Nos écoles.

Elles seront nombreuses en août prochain. Et nous verrons de tout, depuis les modelages et cocottes de nos bambins de 5 ans jusqu'aux œuvres des lycéens, Normaliens, étudiants, c'est-à-dire de jeunes artistes en leur spécialité et tous pleins de promesses.

Les hautes personnalités : MM. les Recteurs, Inspecteurs d'Académie, etc. qui composent le comité de la section *Enseignement*, font grand honneur à la section ainsi qu'à l'Exposition Générale mais nous sommes heureux de pouvoir annoncer dès aujourd'hui que les exposant " écoles et écoliers " sauront faire honneur à leur comité.

Ce sera comme le congrès des beaux travaux scolaires : un congrès des plus charmants et des plus instructifs.

Une chute dangereuse.

L'ouvrier maçon Toréano, employé par M. Bernard, entrepreneur, se rendait, lundi matin, à son chantier près du Jabron. Il était à bicyclette, lorsque, à 5 kilomètres de notre ville, en voulant retenir ses outils, il fut projeté par-dessus le parapet bordant la route. dans la petite rivière, d'une hauteur de plusieurs mètres.

Secouru immédiatement par son patron et un autre ouvrier, il a été transporté à Sisteron, chez M. Bœuf, pharmacien, qui procéda au pansement des blessures graves mais non dangereuses. Nos vœux de prompt rétablissement.

Fanfare du Boumas.

Dimanche 5 Février dans la salle Dusserre, en matinée, de 5 à 7 heures, et à 9 heures, bal masqué à grand orchestre. Prix d'entrée : Cavaliers, 3 francs ; Dames, 1 franc.

Les billets pris en matinée sont valables pour la soirée.

Chiffre d'affaires et taxe d'abattage. — Le chiffre d'affaires et la taxe d'abattage seront perçus à la mairie le Jeudi 8 courant.

Taxe sur les chiens.

Les propriétaires de chiens sont invités à en faire la déclaration avant le 20 février, dernier délai.

Il leur sera remis, sans frais, la médaille pour l'année 1928.

A partir du 21 février tous les chiens devront être munis de cette nouvelle médaille. Des procès-verbaux seront dressés à tous les propriétaires qui ne se conformeront pas à cette mesure ; sans préjudice des doubles et triples taxes qui pourront leur être appliquées.

Elections législatives.

La candidature de M. Robert, Maire de Manosque est maintenant officielle.

M. Robert était cette semaine dans notre ville, il a fait quelques visites à des personnalités politiques.

M. Robert se propose de revenir sous peu et prolonger sa visite.

Ecoutez ceci :

N'employez jamais de graisse consistante pour votre boite des vitesses. Les engrenages peuvent parfaitement mourir du mal de dents.

GARAGE BUES.

Bal masqué.

C'est le 12 de ce mois qu'a lieu au Casino un grand bal masqué doté de 300 francs de prix. Ce bal qui sera la principale redoute de la saison sera certainement suivi par toute la jeunesse.

CASINO-CINÉMA

Samedi 4 février, en soirée
Dimanche 5 février, matinée.
— avec Orchestre Symphonique —
PARAMOUNT - JOURNAL, actualités

Koko chevalier sans peur
Comique

Cadeau Encombrant
Comédie en 2 parties

Le Coup de la Momie
Comédie gaie en 2 parties

Le CALVAIRE des DIVORCES
Superbe Etude Sociale

Dimanche après le cinéma et à 21 heures
BAL, avec le Savoys" Jazz
— ENTRÉE LIBRE —

ETAT-CIVIL

du 27 janvier au 3 février

NAISSANCES

Marcel Robert Borel, rue Droite.
Jean Ugheto, rue Droite.
Jean Marie Antoine Reynier, Rue Droite.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Auguste Gamiel André, cultivateur à Sisteron et Camille Marguerite Simone Donneaud à Sisteron.

MARIAGES

DÉCÉS

Reymonde Thérèse Georgette Blanc, route des Combes.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve REYNAUD et ses filles, Madame Veuve CHOLIN, Mademoiselle Reine REYNAUD, et la famille GIRARD, remercient leurs parents, amis et connaissances, des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

M. RENÉ REYNAUD

décédé à Sisteron, le 26 Janvier 1928 à l'âge de 21 ans.

MISON

Madame et Monsieur Rolando informent les mauvaises langues qu'elles ont intérêt à s'occuper de leurs affaires et non de celles des autres.

E. ROLANDO.

CONSEIL MÉDICAL

Le Catarrhe Bronchique se développe après plusieurs bronchites. Il est caractérisé par l'évacuation de liquide incolore, filant, transparent, écumeux en partie, semblable au blanc d'œuf délayé dans l'eau avec ou sans crachats, épais, rarement colorés, expectoration et crises d'étouffement intermittentes, accès soir et matin Comme pour l'asthme et l'emphysème, un seul remède calme instantanément et guérit progressivement ; c'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 francs (impôt-compris, adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, Paris.

FAIENCES - CRISTAUX
PORCELAINES
Octave BONTOUX
Rue Droite - SISTERON - Rue Droite

Article-Réclame du mois de Février ;
Service de Table et Dessert faïence 1e c oix..... 120 francs
Article-Réclame du mois de Mars :
Garnitures de Toilette, 5 pièces

C'est par erreur que dans le dernier nnméro la valeur de cet article était porté 150 fr. c'est 120 fr. qu'il faut lire.

REMERCIEMENTS

Les familles BLANC et MOYNE, remercient bien sincèrement les parents, amis et connaissances, des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de leur fille et petite fille **REYMONDE**, âgée de 3 mois.

Bruleries des Trois Nègres
SALON (B-d R) demande partout même dans village, Hommes, Dames pour vente excellents CAFES TORREFIES. Gros Gains.

Etude de Me **G. BUES**, notaire à SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
par
Adjudication Volontaire et sur Surenchère

Le **Dimanche douze février** mil-neuf-cent-vingt-huit à **quatorze heures**, en la salle de la mairie d **ENTREPIERRES**, hameau de **Mézien**, il sera procédé par le Ministère de Me **Buès**, Notaire à Sisteron, à la vente aux enchères publiques sur surenchère de l'immeuble ci-après désigné, ayant appartenu aux consorts **André**.

LOT UNIQUE

Un Domaine Rural

situé sur le territoire de la commune d'**Entrepierres**, dont le centre d'exploitation est au quartier de la Grande Bastide. Ce domaine est composé de Bâtiments d'habitation et d'exploitation, sol, cours, jardin, près, labours, bois, pâtures et vagues attenants ou séparés, situés en divers lieux et quartiers, d'une contenance totale approximative de 56 hectares.

Mise à prix : Dix-huit-mille-sept-cent-cinq francs, ci . . . . . **18.705.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Buès**, Notaire chargé de la vente.

BUÈS.

Félix DUPERRON
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
Etudes, Plans, Devis, Métrés, Expertises, Bornages.
Avenue Gambetta (Route de Nice)
DIGNE — Téléphone 97

FOURNITURES GENERALES POUR L'ELECTRICITE
Installations — Réparations
Entretien - Lumière
Force — Sonnerie
Travail soigné et garanti
L. BOCCARON, électricien
4, Traverse de la Place
-:- SISTERON -:-

EN VENTE PARTOUT

L'Imprimeur-Gérant ; Pascal Lieutier

© VILLE DE SISTERON

EXTRAIT
de l'acte d'association

Le **vingt-neuf Janvier** mil-neuf-cent-vingt-huit, les propriétaires de la commune de Valbelle se sont réunis en Association Syndicale libre, conformément à la loi du 21 Juin 1865, 22 Décembre 1888 et au règlement d'administration publique du 9 Mars 1894 pour l'exécution des travaux de la **construction de la Fontaine des Richauds, source du Luernon.**

Le siège de l'Association est fixé à la mairie de Valbelle. Elle prend le nom de : Association Syndicale Libre de la Fontaine des Richauds, *source du Luernon.*

L'association est soumise à toutes les règles et conditions édictées par les lois des 21 Juin 1865, 22 Décembre 1888 et par le règlement d'administration du 9 Mars 1894.

Elle a pour organes administratifs : l'Assemblée Générale, le Syndicat et le Directeur.

L'Assemblée Générale comprend tous les propriétaires de terrains compris dans le périmètre syndical, elle se réunit chaque année en Assemblée Générale ordinaire le dernier dimanche de Janvier ; elle peut être convoquée extraordinairement. L'Assemblée Générale nomme les Syndics, se prononce sur les propositions de modification de l'acte d'association, d'agrégation de nouveaux adhérents ou de dissolution.

Son autorisation est nécessaire pour entreprendre des travaux ou contracter des emprunts dont le montant dépasse cinq mille francs.

Le Syndicat se compose de cinq syndics titulaires et de syndics suppléants élus pour 6 ans, il est renouvelable entièrement.

Le Syndicat règle par ses délibérations les affaires de l'association, il désigne tous les six ans l'un de ses membres pour remplir les fonctions de directeur.

Le Directeur préside les réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil Syndical, il représente l'Association en justice et vis-à-vis des tiers dans tous les actes intéressant la personnalité de l'Association.

L'Association a une durée illimitée. elle ne pourra se dissoudre qu'après avoir payé toutes ses dettes.

Monsieur Thome Blaise a été élu directeur de l'Association par le Syndicat.

DEPARTEMENT des BASSES-ALPES

Chemin vicinal ordinaire N° 5 de Venterol aux Tourniaires et N° 4 de Venterol à Piègut.

COMMUNE DE VENTEROL

PURGE D'HYPOTHÈQUES

AVIS

Par acte administratif reçu le 4 Mai mil-neuf-cent-vingt-six par Monsieur le Maire de Venterol à cet effet délégué, enregistré, le propriétaire dénommé dans le tableau ci-après, a cédé à la commune pour l'ouverture du chemin vicinal ci-dessus désigné, partie comprise entre le hameau du Banchet et le ravin du Camelot pour les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

Parcelles de terrain situées sur terroir de la commune de Venterol. appartenant à Monsieur Bousquet Valentin, cultivateur à Venterol.

1° Lieux dits *Champ Jaubert*, en nature de vague, numéro 1072 p, de la section C, d'une contenance de 2 ares 17 centiares, prix stipulé 43 francs 40 centimes par parcelle.

2° Labour même lieu, numéro 1072p. section C. d'une contenance de 2 ares 50 centiares, prix stipulé 250 francs par parcelle.

3° Labour même lieu, numéro 1074 section C. d'une contenance de 0 are 81 centiares, prix stipulé 81 francs par parcelle.

4° Labour au même lieu, numéro 1073, section C. d'une contenance de 2 ares 78 centiares, prix stipulé 278 francs par parcelle.

5° Lieux dits *La Cote* en nature de labour, d'une contenance de 3 ares 97 centiares, numéro 1091 section C. prix stipulé 397 francs par parcelle.

6° Labour même lieu, numéro 1119p. section C. d'une contenance de 2 ares 92 centiares, prix stipulé 292 francs par parcelle.

7° Lieux dits *Cocarde de la Combe*, en nature de labour, numéro 1093, d'une contenance de 4 ares 83 centiares, section C, prix stipulé 483 francs par parcelle.

8° Lieux dit *Ville*, en nature de labour, numéro 1110 d'une contenance de 1 are 88 centiares, section C, prix stipulé 188 francs par parcelle.

9° Labour même lieu, numéro 1099 section C. d'une contenance de 1 are 80 centiares, prix stipulé 180 francs par parcelle.

10° Lieux dits *La Combe*, en nature de labour d'une contenance de 0 are 77 centiares. numéro 1109, section C. prix stipulé 77 francs par parcelle.

11° Labour même lieu, numéro 1100 section C. d'une contenance de 0 are 27 centiares, prix stipulé 27 francs par parcelle.

12 Lieux dits *Ville*, en nature de labour, numéro 1101, d'une contenance de 2 ares 87 centiares, section C. prix stipulé 287 francs par parcelle.

13° Lieux dits *L'Oche*, en nature de labour, numéro 944 section A. d'une contenance de 1 are 48 centiares, prix stipulé 148 francs par parcelle.

14° Lieux dits *Sous Maison*, en nature de vague numéro 176 section B. d'une contenance de 2 ares 85 centiares, prix stipulé 285 francs par parcelle.

15° Lieux dits *Camels*, en nature de vague, section B. numéro 39, d'une contenance de 1 are 12 centiares, prix stipulé 22 francs 40 par parcelle.

Les différents prix stipulés ci-dessus forment la somme de 3038 francs 80 centimes auquel il convient d'ajouter le prix de 3 arbres coupés d'une valeur de 300 francs, ce qui fait un total de 3338 francs 80 centimes.

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 Mai 1841, afin que les intéressés puissent dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à la commune seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant au vendeur.

Fait à Digne le 27 Janvier 1928.
P. le Préfet des Basses-Alpes.
Le Secrétaire Général,
FASCE.

Maximum de récoltes dans vos **Jardins et cultures**, les plus beaux légumes, fruits, fleurs, en lisant

L'Almanach du Jardinier

Adres. GRATIS et FRANCO

Par Ch. Lemaire, Grainier, 103 Boulevard MAGENTA, Paris.

Pour quelques centimes, une beauté sans défaut

CRÈME SIMON

Pub. W.D.

En vente à la librairie Lieutier

Teinturerie Niçoise

D'AIX-EN-PROVENCE

DÉPOT : Mme MARGAILLAN

Maison Bourgeon, 55, Rue Droite, 2me étage

— SISTERON —

Location d'Autos

LA SUPER LIMOUSINE 4 ET 6 PLACES
DOUBLE SEPARATION -:- DERNIER CONFORT

TAXI JEAN RULLAN

Téléphone 17. — **SISTERON** — Rue Mercerie No 6

ELECTRIC-AUTO
C. FIASTRE

51, Rue Droite - SISTERON - Basses-Alpes

Téléphone 71 — Registre du Commerce Digne N° 827.

ACCUMULATEURS
DYNAMOS -- MAGNETOS
Accessoires Electriques
RÉAIMANTATION

VENTE -- RÉPARATIONS

EQUIPEMENT ELECTRIQUE de Voitures
BOBINAGE de Dynamos et Magnétos
Charge et entretien d'Accumulateurs --

Location d'Automobiles

Les plus souples, les plus confortables

JEAN GALVEZ

—o— *TELEPHONE 2.* —o—

Rue de Provence — SISTERON

Location d'Automobiles

-:- *Voitures fermées et confortables* -:-

A. ALLIBERT

CAFE DES ALLIES

Téléphone 3. *SISTERON.*

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social a Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon**

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) VEYNES (Jeudi) L'ARGENTIERE (samedi)

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts.

OFFRE EXCEPTIONNELLE
BIDONS RECLAME

PEINTURE

40 kilos 80 francs
20 kilos 45 francs

Pour tons blanc et gris. Autres tons 90 et 50 francs. Récipient compris. Expédit. port dû. Paiement d'avance ou contre remboursement. Prête à l'emploi. Qualité garantie. Pour tous matériaux. Int. et Ext. Reprise si pas satisfaction. Notice. régérences et prix pour toute quantités. Etabl **UNIC-COLOR.** Service Z. F 5 bis rue République, à PUTEAUX (pont Neuilly) Seine.

PORCS CASTEL Elevage VIERZON (Cher)

A vendre toute l'année directement sans intermédiaire, je expédie franco de port et emballage, mortalité de route à ma charge. Porcelet, depuis 50 fr. la pièce. DES PORCS DE 1er CHOIX. — Demandez-moi mes prix pour toutes catégories. Ecrivez-moi.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

---

les Automobiles

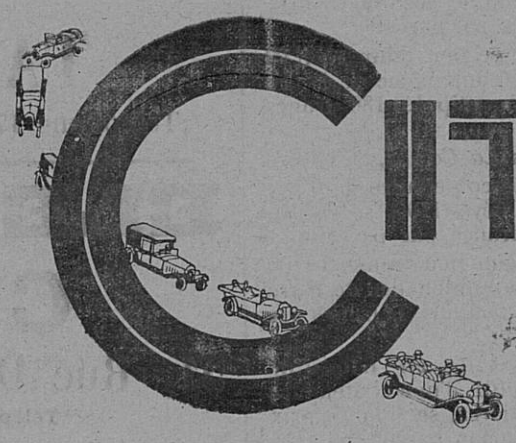

CITROËN

SONT :

simples-robustes-économiques-bon marché

Les derniers modèles sont livrés avec de nombreux accessoires, sans supplément de prix

Rendez-vous compte au garage BUES frères

---

atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFECTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place
IMMEDIATE
par
presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON